

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 324-214-1914 retirant l'exéquatur des Consuls généraux, Consuls, Vice-Consuls et Agents consulaires Austro-Hongrois :

n° 324-214-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 août 1914

Numéro JO
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro
31 août 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique de 18 sept. 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le câblogramme ministériel No. 71 du 17 Août courant, prescrivant de promulguer le décret du 18 du même mois retirant l'exéquatur des Consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires Austro-Hongrois ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française îles Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret sus-visé cin 18 Août 1914.

Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand
DELTEL